Pouvoirs Locaux
Pays : France
Périodicité : Trimestriel

Date : DEC 15/JAN 16
Journaliste : Alain Pesenti

Livres

À la recherche du bien commun

À la recherche du bien commun
Vincent Potier, Paris, L'Harmattan, 2015, 142 pages

Quel sens donner à l'action publique dans un monde traversé par une série de crises ? Vincent Potier, directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), présente, dans l'ouvrage *À la recherche du bien commun*, une réflexion sur les rapports liant la notion de bien commun et celle d'action publique. Autrement dit, l'idée de bien commun peut-elle servir d'indicateur à l'évolution de l'action publique ? Ce témoignage, comme le définit l'auteur lui-même, mêle histoire et sciences politiques. Il revient sur les principes, valeurs, responsabilités et enjeux de la gouvernance des sociétés modernes. L'auteur place ainsi le sens de l'action publique au centre des préoccupations actuelles puisqu'elle interroge tout autant les responsables politiques, que les agents publics et les citoyens.

par
ALAIN PESENTI

À travers ce parcours « à la recherche du bien commun », Vincent Potier accompagne le lecteur dans une approche multidimensionnelle de cette notion. Ainsi, après un rappel nécessaire des principales définitions (bien commun, intérêt général et action publique) et de leurs mises en perspective historique, l'auteur investit par un regard international les évolutions du secteur public, puis s'attache à relever les ambiguïtés du prêt-à-penser néo-managérial et l'influence du *New public management*, pour enfin mettre en exergue les préjugés quant au modèle français notamment dans son aspect économique. En conclusion, l'auteur propose le dessin d'une réforme de l'action publique qui tienne compte des nouvelles réalités des sociétés modernes.

Rechercher le bien commun pour répondre aux exigences du vivre-ensemble

Selon l'auteur, « rechercher le bien commun » signifie devenir partie prenante de ce qui fonde la nation, de ce qui impulse le mouvement dans les territoires et en définitive de ce qui contribue à améliorer le vivre-ensemble. En effet, dès l'introduction, l'auteur fait ressortir un élément clé. Que l'on évoque le bien commun, l'intérêt général ou l'action publique, le point commun est de s'adresser aux Hommes qui composent les peuples.

Or, la mise en perspective historique réalisée par l'auteur permet de suivre l'évolution de la notion de « bien public » au fil des siècles et ainsi de comprendre comment la pensée contemporaine, en opposition aux pouvoirs totalitaires successifs, a intégré la notion de « bien commun » comme une finalité de l'intérêt général. À travers un récit historique, l'auteur décrit une fabrication lente du « bien public ». Des pharaons qui imposèrent l'idée de « roi vicaire du dieu » puis de « roi-dieu », en passant par Périclès (495-429 avant J.-C.) qui incarne l'idée de « l'homme supérieur, habité par l'esprit divin et garant du respect de la loi par tous »[1] jusqu'à Hegel,

Enfin, la version actuelle du bien commun est selon l'auteur « particulièrement pertinente pour parler des finalités de l'action publique ». En d'autres termes, cette notion sert, par exemple, comme critère de différenciation des intérêts publics et privés.

Toutefois, si le bien commun apparaît protégé au travers des missions d'intérêt général garanties notamment par le Parlement, il implique plus que cela. En effet, le relativisme, poussé par les courants « libéraux-libertaires », l'utilitarisme qui « aborde l'intérêt général comme produit de l'ajustement spontané des intérêts particuliers au gré

Tous droits réservés à l'éditeur

Pouvoirs locaux
Pays : France
Périodicité : Trimestriel

Date : DEC 15/JAN 16
Journaliste : Alain Pesenti

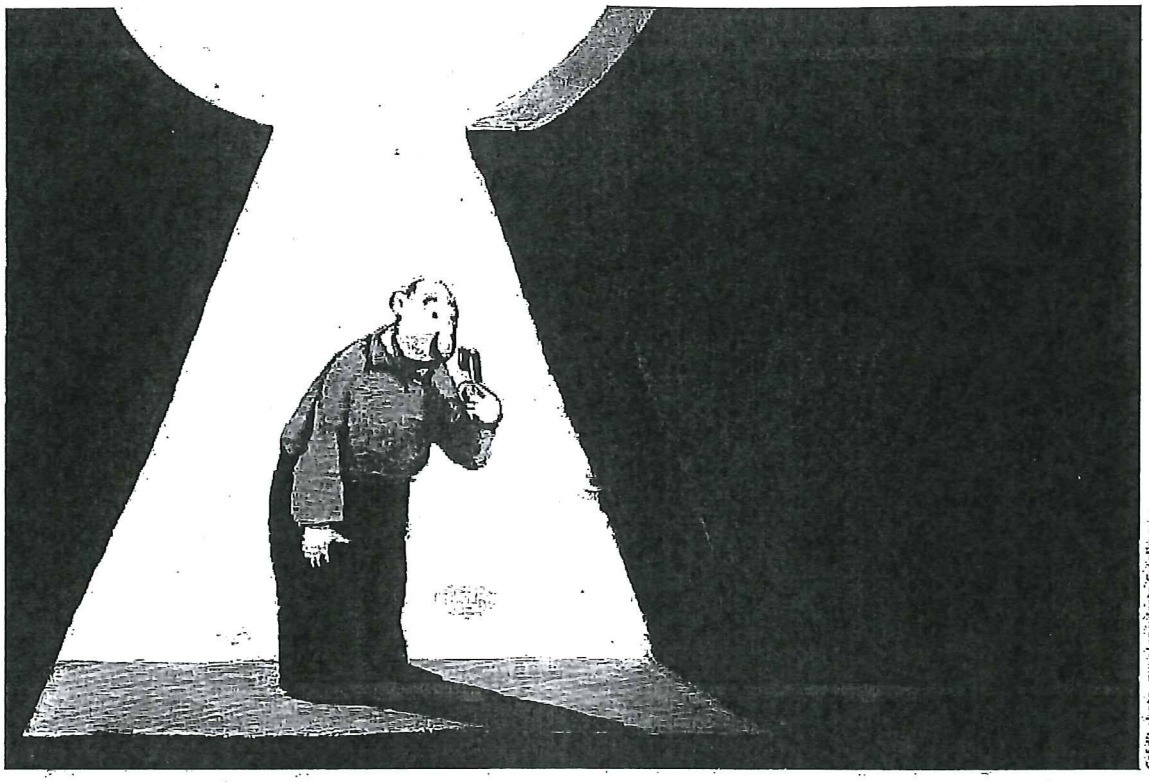

Crédit photo : nuvolanevicata-Fotolia.com

Selon l'auteur, « rechercher le bien commun » signifie devenir partie prenante de ce qui fonde la nation, de ce qui impulse le mouvement dans les territoires et en définitive de ce qui contribue à améliorer le vivre-ensemble. En effet, dès l'introduction, l'auteur fait ressortir un élément clé. Que l'on évoque le bien commun, l'intérêt général ou l'action publique, le point commun est de s'adresser aux Hommes qui composent les peuples.

du jeu des marchés », ou encore la bureaucratie sont autant d'ennemis que le bien commun doit affronter pour conserver son sens et sa portée.

La version moderne de la notion de bien commun est aussi, comme le soulève l'auteur, empreinte d'une forte tonalité républicaine. Pour expliquer cette évolution, l'auteur revient sur l'émergence de certaines notions nées d'événements historiques survenus en France et en Europe. Tout d'abord, le principe de dignité humaine. Ce principe, constitué avec l'humanisme, notamment conduit à son apogée par la philosophie des Lumières, vient « affirmer la place centrale de l'homme et sa valeur suprême ». Ensuite, le principe d'humanité fut, comme l'expose l'auteur, quelque peu bouleversé à partir du XIXe siècle et caractérisé par la vision pessimiste de l'humanité, ouverte par Karl Marx, Friedrich Nietzsche et Sigmund Freud. Il faudra attendre les années 1980 pour que les courants humanistes s'enracinent à nouveau. Malgré une période ternie, la construction du bien commun telle que considérée aujourd'hui demeure le fruit de la pensée du siècle des Lumières dont les valeurs et les principes ont été depuis 1789 inscrits dans les Constitutions successives. D'ailleurs, ces textes n'étaient autres, selon l'auteur, que l'affirmation d'un projet de bien commun.

L'approche internationale du bien commun

Le témoignage apporté par l'auteur englobe une vision internationale du bien commun qu'il rattache à la notion de bonne gouvernance. Ainsi, cet ouvrage tend à présenter les évolutions internationales récentes de la doctrine du bien commun ainsi que les principes de gouvernance dégagés par les organisations internationales en matière d'action publique ou encore la diversité internationale des sens donnés à la notion de bonne gouvernance.

Ces dernières décennies, la scène internationale a été la source de certains concepts qui ont inspiré les pratiques politiques. Pour illustrer cette évolution, Vincent Potier s'appuie sur des exemples très concrets. On découvre alors l'émergence du concept de développement qui, dans les années 1990, s'impose avec la théorie du développement humain et la théorie de développement durable au Sommet de Rio en 1992. Autre concept, celui même de gouvernance qui désigne « l'ensemble des pratiques des institutions, à l'échelle des nations ou des territoires, qui ne reposent plus sur la domination mais sur la légitimité et qui, en matière de gouvernement, accordent une part aux pratiques de projets collectifs, négociation et partenariat ». L'UNESCO, en

Tous droits réservés à l'éditeur

Pouvoirs locaux
Pays : France
Périodicité : Trimestriel

Date : DEC 15/JAN 16
Journaliste : Alain Pesenti

1966, en donna une définition plus précise: la gouvernance « désigne les pratiques de gouvernement caractérisant l'organisation des êtres humains en société tant au niveau local, national et international que mondial ».

Ainsi, la période contemporaine place la notion de gouvernance comme un indicateur international de fonctionnement d'un pays, de telle sorte que la Banque mondiale, en 1990, a lié la qualité du système de gouvernance des pays à leur capacité à promouvoir un développement économique et social durable. À terme, la bonne gouvernance tend à se confondre, ou du moins à inclure, celle de bonne administration.

L'expression de cette réalité apparaît très sensiblement, comme le rappelle l'auteur, dans la législation, la jurisprudence et la doctrine juridique des États, qui, par la notion internationale de bonne gouvernance, ont intégré dans leur système un équivalent, celui d'un droit à une bonne administration. L'impact international dans les systèmes nationaux est certain. Toutefois, la définition du contenu de la notion de bonne gouvernance fut une œuvre lente à réaliser et porteuse de nombreuses ambiguïtés. Ainsi, l'auteur s'interroge : la bonne gouvernance est-elle un moyen ou une fin en soi? A-t-elle une existence distincte de la démocratie? de l'État de droit? Tant de questions délicates au regard de la diversité des États et de leurs orientations démocratiques et surtout en raison de l'absence d'un consensus international voire européen sur le concept de bonne gouvernance.

Enfin, l'auteur aborde un autre aspect de l'influence internationale qu'a pu avoir le *New Public Management* (NPM). De la fin des Trente glorieuses jusqu'aux chocs pétroliers des années 1970, les économistes Milton Friedman et Friedrich Hayek développèrent l'idée de la mise en œuvre d'une politique nouvelle du service public. Un concept fortifié par la philosophe américaine Ayn Rand. Le NPM conduit « à transposer de l'entreprise privée vers l'administration publique des modèles managériaux tels que la productivité, la performance, la qualité, les trois *E* (économies, efficacité, efficience) ». Une vision dont les résultats n'ont pas encore été réellement démontrés et qui soulève quelques ambiguïtés (déficit de transparence, l'assimilation du citoyen-usager à un client-consommateur, etc.)

Le bien commun pour réformer l'action publique

Cet itinéraire vers la recherche du bien commun permet à l'auteur d'être force de propositions pour répondre aux défis des réformes de l'action publique. En effet, Vincent Potier part de l'idée d'une acceptation générale de la réforme du secteur public en expliquant que cette dernière ne porte plus sur son principe mais sur ses finalités, ses objectifs et son pilotage.

Face aux mutations du secteur public, Vincent Potier, revient sur les fondamentaux qui encouragent les décideurs publics à s'engager dans l'administration publique et qui concourent à servir le bien commun. En premier lieu, l'auteur insiste sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'action publique. Cette recherche de qualité ne nécessite pas de succomber aux logiques de performance précitées. La qualité de l'action publique, c'est d'abord du sens. Une administration publique se fragilise par manque ou insuffisance de sens et de valeur.

Au titre des valeurs de service public, l'auteur accorde une étude distincte à la notion de responsabilité qu'il tient pour centrale en raison de sa signification: le mot « responsabilité » vient du latin « respondere », répondre de ses actes et « respondere » vient lui-même de « spondere » qui signifie « s'engager, se porter garant des autres, répondre des autres »; et de son amplitude: l'acteur public est garant de trois ordres de responsabilité – sociétales, déontologiques, de gestion.

En conclusion, Vincent Potier souligne le double enjeu essentiel qui est celui de déterminer une conception équilibrée de la gouvernance publique et de cultiver les compétences individuelles et collectives au service de l'exercice des missions de service public.

La conception équilibrée de la gouvernance publique se traduit par une méthode en quatre temps : une bonne compréhension du système de gouvernance dans lequel les agents sont acteurs; une rigueur et une clairvoyance du pilotage de l'action publique; une capacité des responsables territoriaux à établir un jeu d'acteurs constructif, l'utilisation du management public de façon conforme aux valeurs et principes de la responsabilité publique.

A. P.

1. *Les grandes idées politiques*, Jean Rouvier, Bordas, 1973.

Tous droits réservés à l'éditeur